

Délibération du 18 octobre 2024

délibération **N° 2024-54 C**

objet *Décision modificative n° 1 – Budget principal*

- Date de convocation : le 11 octobre 2024
- Date de publication : le 25 octobre 2024

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 11 octobre 2024 s'est réuni le 18 octobre 2024 à 14 h 30 à l'UVETD à Chambéry sous la présidence de Marie BENEVISE, Présidente de Savoie Déchets.
Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 25, Nombre de votants : 26

POUVOIR DE VOTE

Frédéric BURNIER FRAMBORET donne pouvoir de vote à Christian RAUCAZ

EXCUSES : 13

BARBIER Marie-Claire
BOIRON Laurence
BRUN Pierre
BURNIER FRAMBORET Frédéric
DAL BIANCO Serge
DANIS Georges
PERRIER Jean-Claude
RUFFIER-LANCHE René
SARTORI Walter
SPIGARELLI Lucien
VIGUET-CARRIN Françoise
VAN STRAATEN Nicolas
ZOCCOLO Alain

ABSENTS : 8

AMET Yannick
GIRAUD Muriel
LAURENT Philippe
LEOUTRE Jean-Marc
MAITRE Florian
THEVENON Raphaël
ROUGEAUX Jean-Pierre
VARESANO José

ELUS TITULAIRES PRESENTS : 18

BENEVISE Marie
BLANQUET Denis
BOIX-NEVEU Arthur
BRUNIER Thierry
CHEMIN François
CECILLE Joël
DRIVET Jean-Marc
FABRE Maryse
FRAISSARD Jean-Claude
GIRARD Marc
GRILLAUD Laurent
GRANGE Yves
GUIGUE Thibaut
HANRARD Bernard
JOLY Max
RAUCAZ Christian
SIMON Christian
TAIN Daniel

ELUS SUPPLEANTS PRESENTS : 7

AUGEM Jean-Michel
CARDE Daniel
COENDOZ Jean-Pierre
FANTIN Philippe
HACHET Valentin
JACOB Christian
VIBERT Christian

Délibération du 18 octobre 2024

délibération

N° 2024-54 C

objet

Décision modificative n° 1 – Budget principal

Christian RAUCAZ, Vice-Président délégué aux finances, expose la nécessité de procéder à un ajustement d'inscription de crédits du budget principal au travers d'une décision modificative.

Pour mémoire le budget primitif 2024 a été approuvé le 16/02/2024, et le budget supplémentaire le 31/05/2024. La présente décision modificative n°1 du budget 2024 du budget principal ne concerne que la section de fonctionnement et s'équilibre de la manière suivante :

- Dépenses de fonctionnement : + 800 000 €
- Recettes de fonctionnement : + 800 000 €

Explications :

Dépenses de fonctionnement : + 800 K€

Charges de personnel : + 600 K€

Il est nécessaire d'abonder le chapitre « charges de personnel », à hauteur de 600 000 €.

Ces crédits correspondent principalement à l'augmentation des charges afférentes à l'exploitation du centre de tri, en raison d'une forte progression des tonnages traités (+ 7% à fin août 2024 par rapport à fin septembre 2023) et donc le nécessaire recours à des samedis et nuits complémentaires, ainsi qu'à des heures supplémentaires des agents d'encadrement et de maintenance de Savoie Déchets.

Par ailleurs, le passage sous statut de droit privé d'une majorité de salariés du syndicat a engendré une augmentation sensible des taux de charges et cotisations sociales, qui a fait l'objet d'une demande de rescrit social auprès de l'URSSAF, afin de faire bénéficier le cas échéant à Savoie Déchets des allègements de charges réglementaires.

Enfin, l'absence de rattachement de charges et produits de l'exercice 2023 pour les budgets annexes (suite à la fusion des budgets au 1^{er} janvier 2024) a conduit au paiement des charges sociales de décembre 2023 des salariés de droit privé sur l'exercice budgétaire 2024.

Assurances : + 200 K€

La prime d'assurance « risques industriels » de l'UVETD, correspondant à la couverture en dommages aux biens et pertes d'exploitation a été révisée de + 20% au 1^{er} juillet 2024, soit une hausse de 200 K€.

Taxes : + 150 K€

La suppression du bouclier tarifaire sur l'électricité a engendré une forte augmentation du tarif de l'accise sur l'électricité (ex TICFE ex CSPE), de 0,5 € à 7,5 € / MWh à payer sur la consommation de l'UVETD.

Frais financiers : - 150 K€

La stratégie de décalage du recours aux emprunts pour la construction du centre de tri, en utilisant ponctuellement la ligne de trésorerie (d'un montant maximum de 5 M€), a permis d'importantes économies sur les annuités futures - à hauteur d'environ 300 K€ - en anticipant la baisse des taux d'intérêts.

Ce décalage a également eu pour conséquence de réduire l'annuité 2024 des emprunts nouveaux souscrits.

Recettes de fonctionnement : + 800 K€

La progression des tonnages traités, que ce soit à l'UVETD (environ + 1,5% à fin septembre 2024) ou au centre de tri (environ + 7%) génère des recettes supplémentaires de traitement.

Par ailleurs, l'absence de rattachement de charges et produits de l'exercice 2023 pour les budgets annexes (suite à la fusion des budgets au 1^{er} janvier 2024) a conduit à l'enregistrement des recettes de prestations de tri du mois de décembre 2023 sur l'exercice budgétaire 2024.

Dépenses de fonctionnement	BP 2024	BS 2024	DM1 2024	Cumul 2024
Achats, matériel et consommables	2 717 000,00 €			2 717 000,00 €
Entretien et maintenance sites (prestations)	3 121 000,00 €			3 121 000,00 €
Exportations déchets ultimes (OM, CS)	5 180 000,00 €			5 180 000,00 €
Honoraires, autres prestations extérieures	440 000,00 €			440 000,00 €
Assurances	1 432 000,00 €		+ 200 000,00 €	1 632 000,00 €
Taxes	1 920 000,00 €		+ 150 000,00 €	2 070 000,00 €
Frais généraux (formation, charges locatives, DSI...)	260 000,00 €			260 000,00 €
Personnel extérieur (intérim et insertion)	3 025 000,00 €			3 025 000,00 €
Chapitre 011 - Charges à caractère général	18 095 000,00 €	+ 0,00 €	+ 350 000,00 €	18 445 000,00 €
Personnel Savoie Déchets	6 300 000,00 €		+ 600 000,00 €	6 900 000,00 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	6 300 000,00 €	+ 0,00 €	+ 600 000,00 €	6 900 000,00 €
Frais d'assemblées	110 000,00 €			110 000,00 €
Adhésions et participations	40 000,00 €			40 000,00 €
Autres charges de gestion courante	25 000,00 €			25 000,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	175 000,00 €	+ 0,00 €	+ 0,00 €	175 000,00 €
Intérêts de la dette	2 845 000,00 €		- 150 000,00 €	2 695 000,00 €
Autres charges financières	50 000,00 €			50 000,00 €
Chapitre 66 - Charges financières	2 895 000,00 €	+ 0,00 €	- 150 000,00 €	2 745 000,00 €
Subventions versées	50 000,00 €			50 000,00 €
Péréquation adhérents	1 045 000,00 €			1 045 000,00 €
Autres charges exceptionnelles	45 000,00 €			45 000,00 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	1 140 000,00 €	+ 0,00 €	+ 0,00 €	1 140 000,00 €
Total dépenses réelles de fonctionnement	28 605 000,00 €	+ 0,00 €	+ 800 000,00 €	29 405 000,00 €
Chap. 042 - Amortissement des immobilisations	5 355 000,00 €	+ 1 186 408,54 €		6 541 408,54 €
Chap. 68 - Provisions pour risques (semi-budgétaires)	400 000,00 €			400 000,00 €
Opérations d'ordre	5 755 000,00 €	+ 1 186 408,54 €	+ 0,00 €	6 941 408,54 €
023 - Virement à la section d'investissement	- €			- €
002 - Résultat d'exploitation reporté				
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	5 755 000,00 €	+ 1 186 408,54 €	+ 0,00 €	6 941 408,54 €
Total dépenses de fonctionnement	34 360 000,00 €	+ 1 186 408,54 €	+ 800 000,00 €	36 346 408,54 €

Recettes de fonctionnement	BP 2024	BS 2024	DM1 2024	Cumul 2024
Prestations de services adhérents et part. publics	23 893 000,00 €		+ 700 000,00 €	24 593 000,00 €
Prestations de services autres clients	1 082 000,00 €			1 082 000,00 €
Refacturation de TGAP	2 020 000,00 €			2 020 000,00 €
Ventes d'énergie	4 700 000,00 €			4 700 000,00 €
Autres recettes d'exploitation	270 000,00 €		+ 50 000,00 €	320 000,00 €
Autres prestations de services (péréquation)	1 045 000,00 €			1 045 000,00 €
Chapitre 70 - Ventes de produits	33 010 000,00 €	+ 0,00 €	+ 750 000,00 €	33 760 000,00 €
Chapitre 74 - Subventions d'exploitation	600 000,00 €	+ 800 000,00 €		1 400 000,00 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	- €		+ 50 000,00 €	50 000,00 €
Total recettes réelles de fonctionnement	33 610 000,00 €	+ 800 000,00 €	+ 800 000,00 €	35 210 000,00 €
Chap. 042 - Quote part subv. investis	750 000,00 €			750 000,00 €
002 - Résultat d'exploitation reporté		+ 386 408,54 €		386 408,54 €
Total recettes d'ordre de fonctionnement	750 000,00 €	+ 386 408,54 €	+ 0,00 €	1 136 408,54 €
Total recettes de fonctionnement	34 360 000,00 €	+ 1 186 408,54 €	+ 800 000,00 €	36 346 408,54 €

Vu les crédits inscrits au budget primitif et au budget supplémentaire de l'exercice 2024,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article unique : d'approuver la décision modificative n°1 du budget 2024 du budget principal comme détaillé ci-dessus.

Le Secrétaire de séance,
Arthur BOIX NEVEU



La Présidente,
Marie BENEVISE


